



---

Type d'intervention	Motion (art. 30 RCG)	
1 <sup>er</sup> signataire	Vuille Côme	
Cosignataires	Choisissez un élément. Choisissez un élément. Choisissez un élément. Choisissez un élément. Choisissez un élément.	<i>Signatures des cosignataires</i> Cottet Véronique 
Dépôt au nom d'un groupe	Parti Libéral Radical / Vuille Côme	<i>Signature du Chef(fe) de groupe</i> 
Dépôt au nom d'une commission	Choisissez un élément.	<i>Signature du Président</i>

---

## Titre

### Adoption du budget: un processus raisonnable

## Texte de l'intervention

Lors de l'adoption du budget 2016, il a été présenté au Conseil général que notre règlement communal d'organisation (RCO), qui prévoit le vote du budget rubrique par rubrique, ne nous permettait pas de voter sur des rubriques par nature. Si l'on doute sérieusement de la pertinence d'une telle interprétation, la majorité du plénum a décidé de ne pas soumettre au vote les amendements qui ne respectaient pas cette interprétation nouvelle. Ainsi, il faudrait à présent déposer des amendements sur toutes les rubriques séparées si l'on souhaite réaliser des économies sur une nature en particulier. Afin d'éviter de se retrouver lors de l'adoption du budget 2017 avec plus de 200 amendements, lesquels auraient tous la même justification mais pour lesquels un vote de principe serait interdit, il n'y a ainsi pas d'autre choix que de modifier le RCO en urgence.

## Conclusion

Nous demandons la modification du RCO, afin de préciser qu'il est permis également de voter sur des rubriques globales.

Collombey-Muraz, le 17 février 2016

1<sup>er</sup> signataire :



17.02.16 Réception

17.02.16 Acceptation sur la forme